

Israël

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Israël compte 60 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trente-trois de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Israël a signé l'IM en 2017, et déposé son instrument de ratification le jeudi 13 septembre 2018. L'IM est entré en vigueur pour Israël le 1^{er} janvier 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

Israël n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne et la Suisse, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ces deux conventions.

Israël met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁸⁵.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec Israël.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Israël

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Oui, autres		COP
3	Allemagne	Non	Non	COP
4	Arménie	Non	Non	COP
5	Australie	Oui, autres		COP
6	Autriche	Oui, IM		COP
7	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
8	Bélarus	Non	Non	COP
9	Belgique	Oui, IM		COP
10	Brésil	Non	Non	COP
11	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
12	Canada	Oui, IM		COP
13	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
14	Corée	Oui, IM		COP
15	Croatie	Oui, IM		COP
16	Danemark	Oui, IM		COP
17	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
18	Espagne	Non	Oui, IM	COP
19	Estonie	Non	Oui, IM	COP

⁸⁵ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, Israël choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

20	États-Unis	Non	Non	
21	Éthiopie*	Non	Non	COP
22	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
23	Finlande	Oui, IM		COP
24	France	Oui, IM		COP
25	Géorgie	Oui, IM		COP
26	Grèce	Oui, IM		COP
27	Hongrie	Oui, IM		COP
28	Inde	Oui, IM		COP
29	Irlande	Oui, IM		COP
30	Italie	Non	Oui, IM	COP
31	Jamaïque	Non	Oui, IM	COP
32	Japon	Oui, IM		COP
33	Lettonie	Oui, IM		COP
34	Lituanie	Oui, IM		COP
35	Luxembourg	Oui, IM		COP
36	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
37	Malte	Oui, IM		COP
38	Mexique	Non	Oui, IM	COP
39	Moldova*	Non	Non	COP
40	Norvège	Non	Non	COP
41	Ouzbékistan*	Non	Non	COP
42	Panama	Oui, IM		COP
43	Pays-Bas	Oui, IM		COP
44	Philippines*	Non	Non	COP
45	Pologne	Oui, IM		COP
46	Portugal	Oui, IM		COP
47	République slovaque	Oui, IM		COP
48	République tchèque	Oui, IM		COP
49	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
50	Royaume-Uni	Oui, autres		COP
51	Serbie	Oui, autres		COP
52	Singapour	Oui, IM		COP
53	Slovénie	Oui, IM		COP
54	Suède	Non	Oui, IM	COP
55	Suisse	Non	Non	COP
56	Taipei chinois*	Non	Non	COP
57	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
58	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
59	Ukraine	Oui, IM		COP
60	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Israël », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/552b77a0-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.